



De gauche à droite:
Dr. Peter Wirth, membre
Richard Flury, président
Daniel Hirschi, délégué
Philipp Jacobi, membre
Prof. Dr. Hans Caspar von der Crone, membre

Rapport du Conseil d'Administration sur l'offre publique d'achat hostile de la société japonaise Sumida Corp. (Résumé)

Saia-Burgess rejette avec la plus grande fermeté l'offre publique d'achat hostile.

Chers actionnaires

En collaboration avec la direction générale et ses conseillers, le conseil d'administration de Saia-Burgess Electronics Holding AG (« Saia-Burgess ») a étudié dans le détail l'offre publique d'achat faite par la société japonaise Sumida Corp. (« Sumida ») par le biais d'une société affiliée allemande, portant sur toutes les actions se trouvant en mains du public, ainsi que les perspectives à court et à long terme de Saia-Burgess en tant qu'entreprise indépendante et les options stratégiques et financières envisageables.

1. L'OFFRE DE CHF 950 PAR ACTION NE REFLÈTE PAS UN PRIX JUSTE, SAIA-BURGESS OFFRE UNE VALEUR PLUS IMPORTANTE EN TANT QU'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

La prime offerte par Sumida n'est supérieure que de 2,6 pour cent au prix de l'action avant la publication du préavis électronique et de 22 pour cent au cours moyen de l'action des 30 jours boursiers précédent le préavis légal. Or les primes de contrôle du marché dépassent généralement ces montants. Par exemple, Danaher propose pour Leica Geosystems une plus-value de plus de 33 pour cent. Sumida a identifié la valeur potentielle de Saia-Burgess et tente d'acquérir l'entreprise bon marché. L'offre annoncée de CHF 950 par action prétendument attractive ne correspond pas à la valeur calculée dans le plan quinquennal de Saia-Burgess, qui prévoit pour 2008 un chiffre d'affaires de CHF 1 milliard et un EBITA de CHF 100 millions.

Cette déclaration est soutenue par la « fairness opinion » indépendante de la Banque Sarasin qui évalue le prix juste de l'action Saia-Burgess entre CHF 1'050 et CHF 1'200.

2. À L'AVENIR, LE SUCCÈS DE LA STRATÉGIE DE CROISANCE SERA REMIS EN QUESTION

Saia-Burgess a largement fait les preuves de sa performance: une croissance moyenne du chiffre d'affaires de 12,2 pour cent par année depuis son entrée en Bourse en 1998. Chaque année, Saia-Burgess a acquis et intégré avec succès de grandes ainsi que de petites entreprises. À l'heure actuelle plusieurs projets de coopération et de rachat attractifs sont étudiés. Ainsi, il existe des négociations avancées pour une acquisition aux Etats-Unis qui renforcerait de manière significative la position de Saia-Burgess dans le domaine automobile américain avec une contribution à hauteur de environ CHF 65 millions au chiffre d'affaires. Seul un bilan sain permettra de financer ces plans. Rien ne permet de penser que tel serait le cas si Sumida devait racheter l'entreprise.

3. LE BON RÉSULTAT SEMESTRIEL 2005 PROUVE QUE SAIA-BURGESS EST SUR LA BONNE VOIE

Les résultats des six premiers mois de l'année 2005 et les perspectives pour le second semestre prouvent que Saia-Burgess maintient le cap de croissance visé : Son chiffre d'affaires a progressé de 15,8 pour cent pour s'inscrire à CHF 314,6 millions. L'EBITA a augmenté par rapport à la même période de l'exercice précédent de 4,1 pour cent à CHF 24,9 millions (7,9 pour cent du chiffre d'affaires) et le bénéfice net de 11,2 pour cent à CHF 17,8 millions.

4. ABSENCE DE SYNERGIES POTENTIELLES ET DOUTES CONCERNANT LA LOGIQUE INDUSTRIELLE EN CAS DE REPRISE

Les raisons manifestées par Sumida pour reprendre Saia-Burgess sont peu plausibles et contraires à toute logique industrielle. Il n'existe aucune synergie entre Saia-Burgess et Sumida. Etant active essentiellement dans le domaine de l'électronique de divertissement et ne réalisant qu'une partie insignifiante de son chiffre d'affaires dans le domaine de l'automobile au Japon, Sumida ne dispose pas des contacts nécessaires pour favoriser un accès aux fabricants automobiles japonais. En 2004, Sumida a réalisé un chiffre d'affaires de environ CHF 425 mio. ou de environ CHF 26'500 par collaborateur contre un chiffre d'affaires de CHF 568 mio. ou environ CHF 156'000 par collaborateur pour Saia-Burgess. Les deux modèles commerciaux de Sumida et de Saia-Burgess ne pourraient pas être plus différents.

5. LE FINANCEMENT DE SUMIDA ET SA PROPRE PERFORMANCE SOUMETTENT SAIA-BURGESS À UN RISQUE TRÈS IMPORTANT

Sumida a annoncé qu'elle comptait financer le reprise exclusivement par des fonds provenant de tiers. Il est difficile d'imaginer qu'avec un EBITDA de environ CHF 50 millions (en 2004) Sumida puisse assurer, en cas de reprise complète, le service de la dette de quelque CHF 600 millions de fonds de tiers. Il est à craindre que le service de la dette d'un montant substantiel se répercute négativement sur les possibilités de développement futures et sur l'avance technologique chèrement acquise de Saia-Burgess. Les résultats financiers de Sumida ne sont pas très encourageants. Ces cinq dernières années, Sumida n'a réalisé qu'une croissance annuelle moyenne de 1,9 pour cent de son chiffre d'affaires en dépit de sa stratégie de croissance. En même temps, son résultat d'exploitation (EBIT) était avec une croissance annuelle moyenne de seulement 0,7 pour cent très faible.

6. LE FINANCEMENT DE SUMIDA RISQUE D'ENTRAÎNER UNE DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES

En raison de la forme de financement choisie, Sumida accepte le fait que les actionnaires privés de Saia-Burgess subissent un désavantage fiscal important lié à la problématique d'une liquidation partielle indirecte. Ce qui entraînerait une différence de traitement entre les actionnaires puisque l'actionnaire privé ne pourrait mettre à disposition ses actions à Sumida sans risquer un important désavantage fiscal.

7. LA FAÇON DE PROCÉDER DE SUMIDA EST DÉRANGEANTE ET REFLÈTE LES DIFFÉRENCES CULTURELLES EXISTANTES

La manière de procéder de Sumida, à savoir présenter à Saia-Burgess une offre hostile sans avoir tenté d'instaurer au préalable un dialogue actif avec le conseil d'administration ou la direction générale, est pour le moins dérangeant. Saia-Burgess a du mal à comprendre pourquoi Sumida a choisi de recourir à ce procédé inamical.

8. RACHAT DES ACTIONS

Au cas où Sumida retire son offre publique d'achat et que la participation de Sumida dans Saia-Burgess reste inférieure à 33,3 pour cent, Saia-Burgess a l'intention de racheter ses propres actions pour un montant maximal de CHF 50 millions (8 pour cent de son capital-actions) et d'utiliser ces fonds pour financer des acquisitions dans le cadre de sa stratégie de croissance.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SELON LE DROIT BOURSIER SUISSE

Le rapport du conseil d'administration expose en détail que

- aucun accord n'a été conclu avec les offrants
- les membres du conseil d'administration n'ont pas été élus par les offrants
- le conseil d'administration n'a pas connaissance d'autres intentions des actionnaires principaux (exception faite de Sumida)
- L'existence d'une offre publique d'achat libère de manière anticipée l'exercice des options détenues par le conseil d'administration et la direction générale, ainsi que prolonge le délai de congé des membres de la direction générale, arrangement décidé avant l'OPA de Sumida ; prolongement du délai de congé donnant droit sous certaines conditions à une exemption de travail.
- le conseil d'administration estime ne pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêt en rapport avec l'offre de Sumida.

Le Conseil d'Administration recommande aux actionnaires de Saia-Burgess:

Le conseil d'administration vous recommande donc de ne pas céder vos actions avant l'assemblée générale extraordinaire et d'assister sans faute à cette manifestation importante qui se tiendra à Morat le 30 août 2005.

Votez contre les propositions de Sumida ou donnez une procuration pour soutenir les propositions du conseil d'administration. Le conseil d'administration souhaite en particulier que la levée de la limitation des droits de vote soit rejetée et que l'investiture des membres du conseil d'administration proposés par Sumida soit empêchée.

Richard Flury
Président du Conseil d'Administration

Daniel Hirschi
Délégué du Conseil d'Administration et Chief Executive Officer

Veuillez lire le rapport complet du conseil d'administration sur l'offre publique d'achat hostile.

Continuez à accorder votre confiance au conseil d'administration, à la direction générale et aux 3'700 collaborateurs de Saia-Burgess et donnez leur ainsi la possibilité de préserver leur indépendance pour se maintenir sur la voie choisie en vue du succès.

Non seulement les composantes financières de cette offre publique d'achat sont défavorables, mais en plus une reprise de Saia-Burgess par Sumida pourrait également avoir des répercussions négatives sur les clients et les collaborateurs de Saia-Burgess ainsi que sur la Suisse en tant que site industriel et technologique.

Smart solutions for comfort and safety

Informations complémentaires

Le rapport complet du conseil d'administration, la « fairness opinion » de la Banque Sarasin ou le rapport intermédiaire 2005 restent à votre disposition sur notre site Internet www.saia-burgess.com/shareholders ou peuvent être commandés en version imprimée auprès de Saia-Burgess.

Si vous avez des questions supplémentaires ou si vous souhaitez avoir une présentation ou faire une visite de l'entreprise, veuillez-vous adresser à Valeria Poretti-Rezzonico, Directrice Communication, IR et Marketing, membre de la direction générale

T +41 26 672 72 04, F +41 26 672 71 99, v.poretti@saia-burgess.com